



Jeudi 23 novembre 2017 - 9h30 - 12h00
Préfecture - salle des fêtes

FORUM de L'AMÉNAGEMENT

thème :
**vers une qualité du bâti
lozérien**

Informations :

Les documents des précédents Forums de
L'Aménagement sont disponibles sur le site
internet des Services de l'État en Lozère :

www.lozere.gouv.fr

Rubrique : Politiques Publiques
Thème : Aménagement du Territoire,
Construction et Logement

L'insertion dans la pente

Construire avec le relief

Avant d'envisager la construction d'un bâtiment en Lozère, pays de moyenne montagne, il faut s'interroger sur le relief du terrain. Il est fortement conseillé de faire appel à un géomètre afin de réaliser un relevé du terrain qui indiquera précisément :

- Le Nord, très important pour l'orientation de la future construction
- Le relief (la topographie) du site qui aide à positionner le bâtiment et ses espaces extérieurs dans le terrain. Les points altimétriques permettent une bonne appréhension de la pente du terrain mais aussi de ses accidents : talus, murets existants, position de rocher, etc.

L'organisation spatiale de la maison et de ses espaces extérieurs doit être guidée par la qualité des usages dans le respect du site. Tout bon projet doit suivre des principes d'économie de moyen et manière générale, sur les terrains plats ou à faible pente, mieux vaut éviter les exhaussements et affouillements du sol. Il est préférable de construire des maisons sans sous-sol ou sousassements. Sur les terrains pentus, il faut éviter les déblais et remblais importants et réaliser plutôt des aménagements de terrain pour une meilleure insertion dans l'environnement.

Il y a schématiquement 3 façons de s'insérer correctement dans la pente :

Se surélever du sol



Lorsque la pente est faible, il vaut mieux se décoller/décaténer du sol que d'envasager la création d'un remblais de plus de 1m.



S'encaster



Lorsque la pente est plus forte (20%), on peut envisager d'encaster la construction dans la pente. Dans ce cas, une partie des pièces en RDC sont semi-enterrées, on peut y placer les locaux techniques comme cellier, buanderie, sanitaires etc...



Accompagner la pente



Lorsque la pente est forte, les mouvements de terrain de type déblais/remblais sont à bannir. Il vaut mieux travailler sur une accompagnement de la pente par le bâtiment. Cette disposition peut permettre de créer un vrai lien entre intérieur et extérieur en créant des espaces extérieurs aux différentes ambiances seront les niveaux.



FICHE 3
A

l'ordre du jour :

Introduction par Mme la Préfète

1ère partie – Présentation et communication des plaquettes « Vers une qualité du bâti lozérien »

Caroline ENTRAYGUES, architecte conseil CAUE48
Raymond PAUGET, adjoint au chef de l'UDAP48
Patricia LEBOUCCQ et David BESSON-GIRARD
architecte-conseil et paysagiste-conseil DDT48

Échanges avec la salle

2^e partie – Témoignages d'élus, présentation de projets ou démarches exemplaires

De la charte au règlement - Présentation de la Charte du Valdonnez et du projet de lotissement de St Etienne du Valdonnez

Jean-François CHABERT, maire
Caroline ENTRAYGUES architecte conseil CAUE48

Échanges avec la salle

Préalable à la reconquête d'un centre bourg – Présentation de réalisations au Monastier-Pin-Moriès, commune de Bourgs-sur-Colagne

Lionel BOUNIOL, maire délégué
Sébastien BLANC directeur de Lozère Habitation
Raymond PAUGET adjoint au chef de l'UDAP48

Échanges avec la salle

Présentation de l'éco-lotissement du Frêne à Laguiole

Vincent ALAZARD, maire
Sylvie CURE, architecte conseil CAUE12

Échanges avec la salle

conclusion et clôture de la matinée

Bulletin d'inscription au Forum de l'Aménagement du jeudi 23 novembre 2017

de 9h30 à 12h00 à la salle des fêtes de la Préfecture

(accueil café à partir de 9h15)

Le thème : Vers une qualité du bâti lozérien

Madame, Monsieur, :

Fonctions :

- sera présent(e) au Forum de l'Aménagement du jeudi 23 novembre 2017 et sera accompagné(e) de ou sera représenté(e) par :

- ne sera pas présent(e) au Forum de l'Aménagement du jeudi 23 novembre 2017

Afin de permettre une organisation optimale de cette demi-journée, merci de bien vouloir confirmer votre participation ou celle de votre représentant par retour auprès :

du Service Aménagement et Logement
de la Direction Départementale des Territoires
4 avenue de la Gare - 48000 Mende
ou

par message électronique à l'adresse :
ddt-sa-dsp@lozere.gouv.fr

« C'est avec humilité, en observant et en analysant ce que nous ont légué nos ancêtres, que nous pourrions comprendre ce qui en fait l'unité intime et la beauté. Alors nous serons capables d'en tirer les enseignements nécessaires pour transposer et adapter à nos usages contemporains l'équilibre et l'harmonie de cette architecture. »

extrait de la Charte du Valdonnez, Cahier de Recommandations Architecturales, mai 2000